



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Evelyne Rescanières
Secrétaire générale

Contact :

presse@sante-sociaux.cfdt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 1 du 12 janvier 2026

La CFDT se félicite du repositionnement des aides-soignant·es de l'aide à domicile

Il émane parfois des services de l'État des décrets qui sont comme de divines surprises. C'est ce qui s'est passé le 22 décembre en direction de l'aide à domicile, avec l'agrément de l'avenant 70 portant sur le repositionnement des aides-soignant·es.

La nouvelle classification de l'emploi générique d'aide-soignant·e constitue une clarification et une reconnaissance de la réalité de leurs interventions pour **un gain situé entre 110 et 120 euros brut mensuels**.

Le destin de cet avenir, financé par les Agences régionales de santé, aura été plus heureux que celui des avenants 68 et 69, qui, dès lors que leur mise en œuvre dépendait des subventions des Départements, étaient voués à l'échec.

Enfin une décision qui va dans le sens d'une juste rémunération de celles et ceux qui prennent soin des plus fragiles à domicile dont a tant besoin la cohésion sociale.

C'est aussi le fruit d'un dialogue social constructif estampillé CFDT, qui adresse ses meilleurs vœux à toutes les parties prenantes et, en premier lieu, aux travailleurs et travailleuses pauvres de l'aide à domicile.